



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ORDRE RÉGIONAL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'OUTAOUAIS  
tenue le 6 juin 2017 à 17 h  
au Relais Plein-Air  
397, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau**

**Le président adresse un mot de bienvenue.**

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

François-Régis Fréchette, président de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Outaouais, constate le quorum auprès de la secrétaire exécutive. 45 infirmières et infirmiers sont présents selon le registre des présences.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la suite du constat du quorum, le président ouvre officiellement l'assemblée générale annuelle à 17 h 15.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté par le président.  
Le point 8.3 est retiré.

Le président informe les membres qu'une présentation d'un représentant du bureau d'inspection professionnelle de l'OIIQ suivra l'assemblée générale.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**Adoptée**

**3. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SECTION 2016-2017**

Le président présente les membres du Conseil de section 2016-2017 et les remercie pour leur implication tout au long de la dernière année.

Il présente ensuite les modifications à venir sur la gouvernance, le comité de gouvernance et le Conseil d'administration de l'OIIQ.

#### 4. **PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le président présente le président d'élection, monsieur Mario Lepage.  
66 inscriptions ont été reçues dans les délais réglementaires, 2 inscriptions hors-délai et 1 inscription aujourd'hui-même.  
33 délégués seront élus pour l'AGA 2017 de l'OIIQ.

Monsieur Fréchette explique les différentes urnes, numérotées de 1 à 5 :

- Urne 1 : Membres du Conseil de section
- Urne 2 : Éloignement
- Urne 3 : Procuration
- Urne 4 : Conforme
- Urne 5 : Vice de forme.

#### 5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 7 JUIN 2016**

Au point 6, il faudrait lire :  
« En partenariat avec l'UQO, ».

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2016 de l'ORIIO soit adopté tel que modifié.

**Adoptée**

##### **5.1 Affaires découlant du procès-verbal**

Rien à signaler.

#### 6. **RAPPORT DU PRÉSIDENT 2016-2017**

La version électronique est présentée sur place par le président. Les membres présents visionnent en photos le rapport.

Le président souligne les faits saillants :

- Midi-conférence
- Soirée Florence 2016 : rayonnement international Martine Mayrand-Leclerc.
- Colloque ORIIO-UQO-CISSSO lors de la journée des infirmières 2016
- Journée de planification stratégique.

L'ensemble des activités auxquelles les membres du conseil ont participé au cours de l'année sont présentés.

Un commentaire est soumis par l'assemblée sur l'ancienne version de la journée de l'infirmière (fête) qui était très appréciée par les membres.

## 7. AFFAIRES FINANCIÈRES

### 7.1. **Rapport du vérificateur / Année 2016-2017**

Madame Jasmine Sasseville, comptable agréée, présente le rapport des activités financières de l'ORIIO pour l'année 2016-2017.

Le rapport présenté est qualifié en comptabilité au titre de rapport de l'auditeur, celui-ci est garant d'un haut taux de fiabilité.

La trésorière et le président répondent aux questions des membres.

### 7.2 **Nomination et adoption du vérificateur-auditeur pour l'exercice financier 2017-2018**

Un appel d'offres a eu lieu pour la nomination du vérificateur-auditeur. Le président présente la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. La soumission est de 1750 \$.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée à titre de vérificateur-auditeur pour l'exercice financier 2017-2018.

**Adoptée**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu qu'une lettre de remerciements soit acheminée à Mme Jasmine Sasseville.

**Adoptée**

Commentaire de l'assemblée : il est souligné comme très belle initiative de l'ORIIO d'offrir le remboursement des formations sur le code de déontologie et sur la prescription infirmière.

### 7.3 **Prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires sont reconduites pour l'année financière 2017-2018.

## 8. ÉLECTIONS

### 8.1 **Règles prévues au Règlement général relativement à l'élection des délégués**

Le président fournit les diverses informations relatives au Règlement général de l'ORIIO. Ainsi, le nombre de délégués pourrait fluctuer entre aujourd'hui et le jour de l'AGA de l'OIIQ.

Trente-trois délégués doivent être élus en date d'aujourd'hui.

### 8.2 **Adoption de la liste des délégués pour l'AGA de l'OIIQ 2016**

Un tirage au sort est effectué à partir du chiffrier électronique.

Monsieur François-Régis Fréchette nomme les 33 délégués élus et les 33 délégués remplaçants. Il fait ensuite la lecture de la proposition en vue de l'adoption de la liste officielle des délégués pour l'AGA de l'OIIQ qui aura lieu le 20 novembre 2017 :

**ATTENDU QUE** l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Outaouais (ORIIO), lors de son assemblée générale annuelle du 6 juin 2017, a procédé à l'élection des délégués et des délégués remplaçants à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), qui aura lieu le 20 novembre 2017 au Palais des congrès de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'Assemblée générale annuelle de l'ORIIO estime opportun d'autoriser le président d'élection à apporter à la liste des délégués et délégués remplaçants désignés, telle qu'officiellement confirmée par l'Assemblée, toute correction qu'il pourrait juger essentielle au respect des dispositions du Règlement général de l'ORIIO et à l'équité du processus électoral, y compris toute erreur cléricale ou de manutention des urnes, sous réserve de l'obligation du président d'élection de faire rapport de ladite correction au Conseil de l'ORIIO à la première occasion ;

***Sur proposition dûment appuyée, il est résolu***

**DE CONFIRMER** les résultats du vote relatif à l'élection des délégués et délégués remplaçants désignés pour participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ qui se tiendra le 20 novembre 2017;

**D'APPROUVER** la liste des délégués et délégués remplaçants désignés pour participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ qui se tiendra le 7 novembre 2016 telle qu'annexée à la présente résolution;

**D'AUTORISER** le président d'élection à apporter à la liste des délégués et délégués remplaçants annexée à la présente résolution toute correction qu'il pourrait juger essentielle au respect des dispositions du Règlement général de l'ORIIO et à l'équité du processus électoral, sous réserve de l'obligation de faire rapport de ladite correction au Conseil de l'ORIIO à la première occasion.

**Adoptée**

**9. PROPOSITION DU PARQUET POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DE L'OIIQ**

Le président demande s'il y a des membres qui désirent faire des propositions.  
Aucune proposition n'est annoncée.

**9.1 Nomination du président des débats**  
Rien à signaler.

**9.2 Explication des procédures**  
Rien à signaler.

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que l'assemblée soit levée à 18 h 56.

**Adoptée**



François-Régis Fréchette  
Président



Caroline René  
Secrétaire exécutive

/dm